



# JOURNAL NUMERIQUE

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

PARIS  
16 Septembre 2022  
NUMÉRO // 43



**DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL**

Ouvert du LUNDI au VENDREDI

de 10h à 13h et de 14h à 18h

6, avenue Joseph Bédier - 75013 PARIS

Téléphone : 01 88 61 98 40

[secretariat@district75foot.fff.fr](mailto:secretariat@district75foot.fff.fr)

# SOMMAIRE

## RUBRIQUES

Actualités

Informations

Formations



# SPORT à L'HÔPITAL



Le **District de Paris** s'engage auprès des enfants hospitalisés en partenariat avec l'association premiers de cordée.

Notre objectif est de faire du football un moment de partage et de convivialité.

Des ateliers techniques et de coordination seront animés par des éducateurs diplômés du District 75 dans les hôpitaux du grand Paris tout au long de l'année.



Créée en 1999, Premiers de Cordée est une association reconnue d'intérêt général. À son origine, des sportifs de haut-niveau ont fait le pari d'introduire la pratique sportive auprès de ceux qui en étaient le plus éloignés, afin de leur apporter les bienfaits du sport et ses valeurs de cohésion, de combativité et de respect.

Aujourd'hui, dans le cadre du programme « Sport à l'Hôpital », Premiers de Cordée propose gratuitement et régulièrement de nombreuses animations sportives auprès des enfants hospitalisés.

En complément, l'association a développé un programme de « Sensibilisation au Handicap » auprès des entreprises et des scolaires. Ces actions permettent de participer au financement des animations sportives dans les établissements de soin.





COUPE DU MONDE 2022



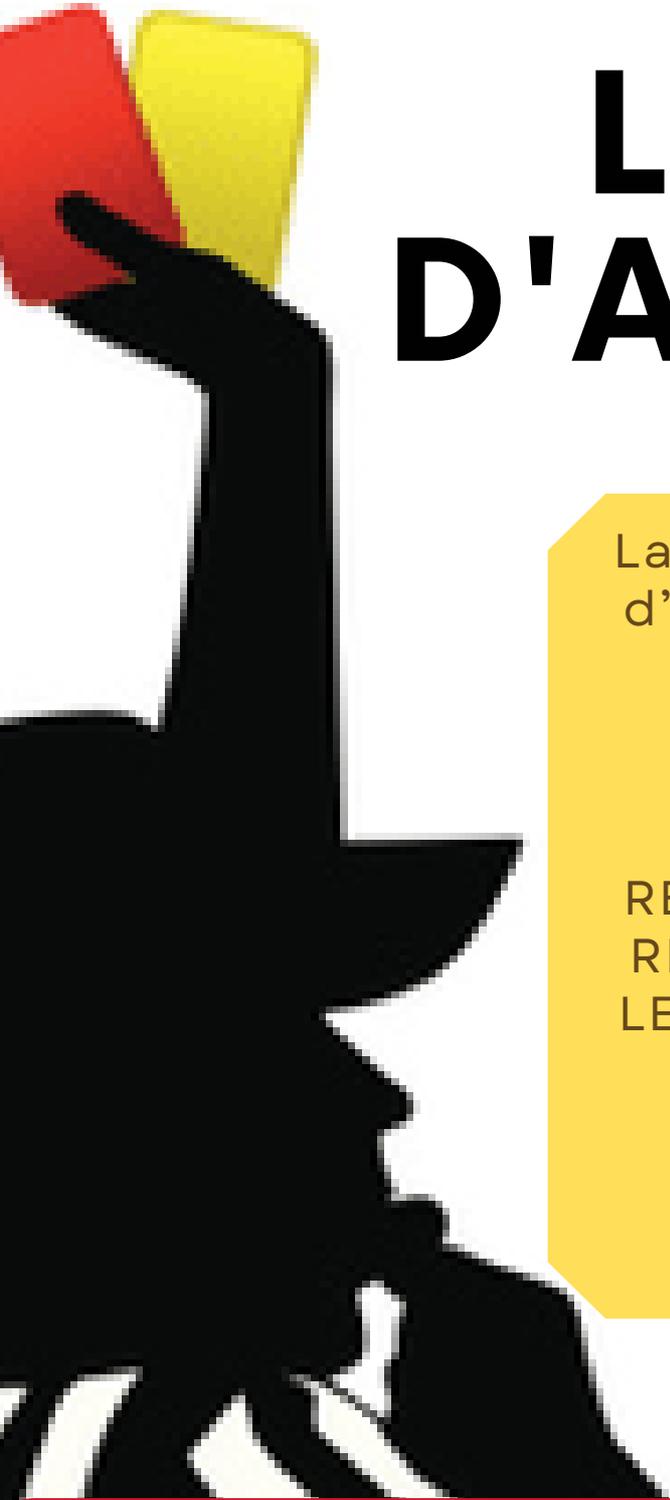
DEVENEZ

"CLUB OFFICIEL  
DES BLEUS"

INSCRIVEZ-VOUS POUR RECEVOIR DES  
GOODIES ET PARTICIPER AUX ANIMATIONS  
DE LA FFF



FORMULAIRE À REMPLIR ICI



# LES FRAIS D'ARBITRAGE

2022/2023

La CDA vous informe que les frais d'arbitrage ont changé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

## ATTENTION

À PARTIR DE SEPTEMBRE, RÉGLEMENTAIREMENT LES CLUBS RECEVANT DOIVENT INDEMNISER LES FRAIS D'ARBITRAGE AVANT LA RENCONTRE.

Vous trouverez ci-dessous le barème par catégorie :

### A compter du 1er juillet 2022

<b>Indemnité de déplacement :</b>		<b>48,50 €</b>
<b>Indemnité d'équipement et de documentation :</b>	<b>Seniors / U18</b>	<b>31,50 €</b>
	<b>U16</b>	<b>26,50 €</b>
	<b>U14</b>	<b>21,50 €</b>
	<b>Futsal</b>	<b>16,50 €</b>



# FORMATION FMI

## **Foot réduit**

**A l'occasion de la reprise des critères du Football d'Animation, le District de Paris organise une **formation** à destination des dirigeants et des éducateurs de ces catégories sur l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI)**

**le mercredi 21/09/2022 de **19h00** à **20h00** au siège du District de Paris.**

Pour y participer :

un courriel du club au secrétariat du district ([secretariat@district75foot.fff.fr](mailto:secretariat@district75foot.fff.fr)) avec le nom, le prénom, la catégorie concernée (U10/U11/U12/U13) et numéro de téléphone du participant

# PASS SPORT

**Le Pass'Sport revient pour la saison 2022-2023 !**

Bénéficiez d'une déduction de 50 euros pour vous inscrire en club et pratiquer votre sport favori.



## Qui est concerné ?

Sont éligibles au Pass'Sport :

1. les jeunes de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2022 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire en 2022 (ARS),
2. Les jeunes de 6 à 19 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
3. les jeunes émancipés et jeunes adultes (16 à 30 ans) bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH),
4. les étudiants de moins de 28 ans, boursiers de l'Etat ou bénéficiaires d'une aide dans le cadre des formations sanitaires et sociales.

## Comment cela fonctionne ?

Tous les jeunes éligibles à ce dispositif ont reçu au courant de l'été un courriel Pass'Sport avec un code personnel unique.

Si un jeune vous présente ce code, il pourra, après votre vérification, bénéficier d'une réduction de 50 € sur le montant de son inscription à votre association.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec d'autres aides comme REDUC'SPORT et STUDY'SPORT



## Mutations Joueurs

L'Assemblée Fédérale de la FFF qui s'est déroulée le 18 juin 2022, a adopté, avec effet dès la saison 2022 / 2023, la modification qui lui était proposée et dont il résulte désormais que :

1- le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à **6 dont 2 maximum** ayant changé de club hors période normale dans toutes les compétitions officielles des catégories U 19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes,

2 - le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à **4 dont 2 maximum ayant changé de club** hors période normale pour les pratiques à effectif réduit des catégories U 19 et supérieures,

3 - dans toutes les compétitions officielles des Ligues régionales et des Districts des catégories U 12 à U 18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est désormais **limité à 4, dont 1 maximum ayant changé de club** hors période normale.

# PÉRIODE DE CHANGEMENT DE CLUBS

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

EN PÉRIODE NORMALE

du 1er juin



au 15 juillet

du 16 juillet

HORS PÉRIODE



au 31 janvier

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la FFF.

## Rappel

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté. Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

# STATUT DE L'ARBITRAGE

## Rappel

### Le nombre d'Arbitres nécessaire par Division :

Seniors D1 : 4 arbitres

Seniors D2 : 2 arbitres

Seniors D3 et D4: 1 arbitre

CDM D1 : 1 arbitre

Anciens, Jeunes : 1 arbitre

Futsal D1 : 2 arbitres dont  
1 spécifique Futsal

Futsal D2 : 1 arbitre



➔ Afin de ne pas être en infraction avec le statut de l'arbitrage, le district rappelle aux clubs que les licences de leurs arbitres doivent être réalisées avant le 31/08/2022 (article 33 du Statut de l'Arbitrage).

Au delà de cette date, le ou les arbitres ne représentera(ont) pas le club pour la saison 2022/2023.

## 11.1 - Equipes obligatoires

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :



### Division Départementale 1

2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).

3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 ou U17 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Des équipes pouvant être mixtes ou féminines aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.



### Division Départementale 2

2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).

2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 ou U17 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Des équipes pouvant être mixtes ou féminines aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75. Et d'y participer jusqu'à leur terme.



### Division Départementale 3

1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).

1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Participer aux plateaux officiels U6/U7 ou U9/U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum)

Pour la première saison d'accèsion à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 (au moins 15 jours avant le début de la compétitions) concernant l'une de ces obligations. Et d'y participer jusqu'à leur terme.



### Division Départementale 4

Pas d'obligation.

L'équipe qui entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après- midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

**CRÉNEAU DU SAMEDI SOIR**



**FOOTBALL  
SENIORS**

**Après une réunion constructive avec les clubs en avril, le Comité Directeur du District lors de sa réunion du 30/06/2022 a décidé d'ajouter le créneau du Samedi Soir (coup d'envoi entre 19h00 et 19h30) pour les rencontres de Seniors D1 et Seniors D2 afin de libérer un créneau le dimanche après-midi.**

**Les clubs voulant jouer ses matchs dans ces divisions (D1 et D2) n'auront donc pas besoin de l'accord du club adverse.**

**Les clubs concernés doivent se manifester par courriel très rapidement auprès du secrétariat du District via la messagerie officielle afin que cette programmation soit prise en compte dans les calendriers.**



# NOUS RECRUTONS UN SERVICE CIVIQUE

## PÔLE TECHNIQUE

---

Poste axé sur la participation, la mise en œuvre, l'encadrement et l'animation des manifestations, promouvant la pratique du football, sur l'ensemble du territoire du District 75 de Football. Pour connaître les missions et le descriptif du poste cliquez ici : [Candidature](#)

Envoyez votre C.V. et lettre de motivation à [direction@district75foot.fff.frr@.fr](mailto:direction@district75foot.fff.frr@.fr),  
à l'attention de Monsieur le Directeur Administratif, avant le Vendredi 16 Septembre 2022.

DEVENEZ BÉNÉVOLE

# **NOUS AVONS BESOIN DE COMMISSAIRES POUR LA SAISON 2022/2023**

---

**Et pour sa deuxième saison, le District est à la recherche de bénévoles qui ont vocation à s'investir dans l'une de ses commissions rouages essentiels à la bonne gestion des affaires du football parisien.**

**Nous avons encore besoin de bénévoles dans les commissions suivantes:**

**Commission d'Organisation des Compétitions - Tous les Mardis**

**Commission du Football d'Animation - Les Lundis**

**Commission de Discipline - Tous les Mardis**

**Commission des Statuts et Règlements - Les Jeudis**

**Si vous souhaitez entrer dans une commission, merci d'envoyer votre candidature à [secretariat@district75foot.fff.fr](mailto:secretariat@district75foot.fff.fr)**

# FORMATION



## ÉDUCATEUR

Les inscriptions sont accessibles en ligne : cliquez [ici](#)

SESSIONS de 8H30 à 17H30

**CFF1 U9**

**le 24-25 octobre**

**CFF1 U11**

**le 24-25 octobre**

**CFF2 U13**

**le 02-03 novembre**

**CFF2 U15**

**le 04-05 novembre**



Le lieu des formations sera communiqué ultérieurement.



Le planning complet des formations sera diffusé prochainement.

Inscription : rubrique "formation" sur le site du Distict



# FORMATION INITIALE ARBITRE



**Inscrivez-vous**

- **Session 1 : 24 et 25 septembre, 1 et 2 octobre 2022.**
- **Session 2 : 15, 16, 22 et 23 octobre 2022.**
- **Session 3 : 5, 6, 12 et 13 novembre 2022.**
- **Session 4 : 26 et 27 novembre, 3 et 4 décembre 2022.**



# **FORMATION INITIALE ARBITRE**

## **Qu'est ce que la Formation Initiale d'Arbitres ?**

Cette formation permet d'acquérir des connaissances théoriques mais également pratiques afin d'obtenir le diplôme d'arbitre de football de niveau départemental.

## **A qui s'adresse la formation ?**

Les Formations Initiales d'Arbitres s'adressent à toutes les personnes motivées souhaitant devenir arbitres de football. Il suffit d'être âgé de 13 ans et plus au 1er janvier de la saison et d'être disponible le week-end.

## **Quand les formations se déroulent-elles ?**

Quatre sessions ont été programmées par le District de Paris de football. Ces sessions se déroulent sur deux samedis et deux dimanches consécutifs dans les locaux du District (6 avenue Joseph Bédier – 75013 Paris)

Un examen théorique clôturera chacune des ces formations. Si cette première étape est réussie vous serez ensuite examiné au cours d'un match officiel avant d'obtenir l'écusson du District de Paris.

## **Quand et comment s'inscrire ?**

Pour s'inscrire il faut remplir le dossier de candidature sur le site du district. La date limite de retour du dossier est fixée à cinq jours avant le début de la formation choisie. Les candidatures seront retenues selon l'ordre de réception et dans la limite des places disponibles. Une fois rempli le dossier devra être renvoyé à l'adresse suivante :

Ligue de Paris Île-de-France 5 place de Valois 75041 Paris Cedex 01.

Attention les dossiers incomplets ne pourront être retenus !

